

# RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

# MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

# MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOND VAILLANT POUR LES COMPETITIONS EN REGIONALE 1

Date et heure limites de réception des offres :

Vendredi 31 mai 2024 à 12:00

### VILLE DE SAINT-CLAUDE

Rue Du Maréchal foch 97120 SAINT-CLAUDE Tél: 05 90 80 00 16

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE				
■	Objet	MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOND VAILLANT POUR LES COMPETITIONS EN REGIONALE 1		
$\Rightarrow$	Mode de passation	Procédure adaptée ouverte		
	Type de contrat	Marché public		
00	Nombre de lots	0		
X	Délai de validité des offres	300 jours		
30	Forme de groupement	Aucune forme de groupement imposée à l'attributaire		
主	Variantes	Avec		
ttt	PSE	Sans		
0	Clause sociale	Sans		
	Clauses environnementales	Sans		
$\Box$	Durée / Délai	12 mois		
8	Négociation	Avec		

## **SOMMAIRE**

1	- Objet et étendue de la consultation	4
	1.1 - Objet	
	1.2 - Mode de passation	
	1.3 - Type et forme de contrat	4
	1.4 - Décomposition de la consultation	
	1.5 - Nomenclature	4
2	- Conditions de la consultation	4
	2.1 - Délai de validité des offres	4
	2.2 - Forme juridique du groupement	4
	2.3 - Variantes	
3	- Les intervenants	5
	3.1 - Maîtrise d'œuvre	5
	3.2 - Contrôle technique	5
	3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs	5
4	- Conditions relatives au contrat	5
	4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	5
	4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement	5
5	- Contenu du dossier de consultation	5
6	- Présentation des candidatures et des offres	6
	6.1 - Documents à produire	
	6.2 - Présentation des variantes	7
	6.3 - Usage de matériaux de type nouveau	7
7	- Conditions d'envoi ou de remise des plis	7
	7.1 - Transmission électronique	7
	7.2 - Transmission sous support papier	
8	- Examen des candidatures et des offres	
	8.1 - Sélection des candidatures	9
	8.2 - Attribution des marchés	
	8.3 - Suite à donner à la consultation	
9	- Renseignements complémentaires	
	9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	
	9.2 - Procédures de recours	.11

## 1 - Objet et étendue de la consultation

## 1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

MISE EN CONFORMITE DE L'ECLAIRAGE DU STADE DE FOND VAILLANT POUR LES COMPETITIONS EN REGIONALE 1

## 1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : la procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

### 1.3 - Type et forme de contrat

Il s'agit d'un marché ordinaire.

#### 1.4 - Décomposition de la consultation

Il n'est pas prévu de décomposition en lots.

#### 1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45316100-6	Installation d'appareils d'éclairage extérieur

## 2 - Conditions de la consultation

#### 2.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 300 jours à compter de la date limite de réception des offres.

## 2.2 - Forme juridique du groupement

Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

#### 2.3 - Variantes

Les candidats n'ont pas l'obligation de répondre à la solution de base. Ils peuvent présenter, conformément aux articles R. 2151-8 à R. 2151-11 du Code de la commande publique, une offre comportant des variantes qui doivent respecter les exigences minimales détaillées suivantes :

voir CCTP article VI - VARIANTE

RC - 24TX01 Page 4 sur 11

## 3 - Les intervenants

#### 3.1 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

AISET Consulting 97115 SAINTE-ROSE

Elle est représentée par : Madame Isabelle SAINT-VAL.

## 3.2 - Contrôle technique

Aucun contrôle technique n'est prévu pour cette opération.

## 3.3 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

Aucune coordination sécurité et protection de la santé, ni aucun plan de prévention ne sont prévus pour cette opération.

## 4 - Conditions relatives au contrat

#### 4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

La durée du contrat est fixée au CCAP.

## 4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## 5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes
- Acte d'Engagement (AE)
- DC4

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

RC - 24TX01 Page 5 sur 11

## 6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

## 6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Pièces de la candidature telles que prévues aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels	Non
Bilans ou extraits de bilans, concernant les trois dernières années, des opérateurs économiques pour lesquels l'établissement des bilans est obligatoire en vertu de la loi	Non

Pour présenter leur candidature, les candidats utilisent soit les formulaires **DC1** (lettre de candidature) et **DC2** (déclaration du candidat) disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr, soit le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Pièces de l'offre:

RC - 24TX01 Page 6 sur 11

Libellés	Signature
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes	
DPGF (présent dans le CCTP)	
Offre de prix	Non
Proposition de contrat de maintenance sur 1 an renouvelable 2 fois	Non
Proposition d'extension de garantie de 3 ans	
Les fiches techniques correspondant aux produits et prestations proposés par le candidat	
Schéma de principe de la pose	
Explication de la reprise des branchements	
Etude schématisée de l'éclairement du terrain	Non
Le mémoire technique	Non

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les soustraitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

#### 6.2 - Présentation des variantes

Les candidats présenteront un dossier général "variantes "comportant un sous-dossier particulier pour chaque variante qu'ils proposent. Ils veilleront à respecter les exigences minimales indiquées au cahier des charges.

## 6.3 - Usage de matériaux de type nouveau

Si le candidat propose, dans son offre, d'utiliser des matériaux et fournitures de type nouveau, le maître de l'ouvrage se réserve le droit d'introduire dans le Cahier des clauses administratives particulières la clause suivante :

Le cas échéant, le Cahier des clauses administratives particulières sera modifié dans le cadre de la mise au point du marché.

## 7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les plis devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

#### 7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : https://www.eguadeloupe.com.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

RC - 24TX01 Page 7 sur 11

Le pli doit contenir deux dossiers distincts comportant respectivement les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT+01:00) Basse-Terre. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur.** Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante : Mairie de Saint-Claude Service des marchés publics Rue Du Maréchal foch 97120 SAINT-CLAUDE

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

La signature électronique des documents n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

La signature électronique du contrat par l'attributaire n'est pas exigée dans le cadre de cette consultation.

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.



Pensez à anticiper votre dépôt plusieurs heures avant l'heure limite

## 7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

RC - 24TX01 Page 8 sur 11

### 8 - Examen des candidatures et des offres

#### 8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 8 jours.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

#### 8.2 - Attribution des marchés

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues aux articles L.2152-1 à L.2152-4, R. 2152-1 et R. 2152-2 du Code de la commande publique et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière ou inacceptable pourra être régularisée pendant la négociation, et que seule une offre irrégulière pourra être régularisée en l'absence de négociation. En revanche, toute offre inappropriée sera systématiquement éliminée.

Toute offre demeurant irrégulière pourra être régularisée dans un délai approprié.

La régularisation d'une offre pourra avoir lieu à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Valeur technique	60.0 %
1.1- Descriptif, Qualité, solidité et performance, y compris garanties dont délai d'intervention pour les réparations des équipements proposés au vu du mémoire technique	40%
1.2- Méthodologie proposée pour l'exécution de la prestation et incluant le planning d'exécution y compris le délai proposé dans le cadre du délai maximum, et moyens matériels et humains et mis en œuvre pour l'exécution de la prestation	20 %
2-Prix des prestations	40.0 %

- Critère n°1 : « valeur technique de l'offre » noté sur 12 (20 x 60 % = 12) et appréciée au regard du mémoire technique précisant notamment les dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution du marché.

Le critère n°1 comprend plusieurs sous-critères. Chaque sous-critère sera noté comme suit :

- 1.2- 1. Sous-critères « descriptif, photographie, visuel Qualité, solidité et performance y compris garantie des équipements proposés niveau, délai d'intervention pour réparation » note sur8
- 1.2.2 Sous-critères « méthodologie et planning d'exécution délai d'exécution du lot plus favorable par rapport au maximum fixé ;et moyens humains affectés à l'opération » noté sur 4

RC - 24TX01 Page 9 sur 11

La grille d'évaluation est la suivante :

1)Sous-critère 1 « descriptif Qualité visuel et performance des équipements proposés

0.5 2 4 6 8
Insuffisant Passable Moyen Satisfaisant Très satisfaisant

2) Sous-critères 2 «« méthodologie et planning et moyens humains et matériels affectés au projet »

0.5 2 3 4
Insuffisant Moyen Satisfaisant Très satisfaisant

La note pour le critère 1 sera la somme des notes pondérées de chaque sous-critère.

La pondération du critère n°1 sera de 60.00 %

Critère n°2 : « prix des prestations » noté sur 8 (20 x 40 % = 8) apprécié au regard du montant TTC du lot considéré suivant le (DPGF/) de l'offre du candidat.

La note la plus élevée sera affectée à l'offre la moins élevée. Celle des autres candidats résultera de la multiplication de la note la plus élevée par le rapport « montant de l'offre la moins élevée sur le montant de l'offre à noter ».

Montant de l'offre avec le prix le moins élevé x 8 (note maximale)

-----

Montant de l'offre à noter

La pondération du critère n°2 sera de 40.0%.

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix forfaitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Concernant les prix unitaires, dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées entre les indications portées sur le bordereau des prix unitaires et le détail quantitatif estimatif, le bordereau des prix prévaudra et le montant du détail quantitatif estimatif sera rectifié en conséquence. L'entreprise sera invitée à confirmer l'offre ainsi rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

#### 8.3 - Suite à donner à la consultation

Après examen des offres, le pouvoir adjudicateur engagera des négociations avec les 3 candidats sélectionnés. Toutefois, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales, sans négociation.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le ou les candidats produisent les certificats et attestations des articles R. 2143-6 à R. 2143-10 du Code de la commande publique. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours.

RC - 24TX01 Page 10 sur 11

## 9 - Renseignements complémentaires

## 9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : https://www.eguadeloupe.com

Cette demande doit intervenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de remise des plis.

#### 9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est : Tribunal Administratif de la Guadeloupe 6 rue Victor Hugues 97100 BASSE TERRE

Tél: 05 90 81 45 38 Télécopie: 05 90 81 96 70

Courriel: greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Référé pré-contractuel prévu aux articles L.551-1 à L.551-12 du Code de justice administrative (CJA), et pouvant être exercé avant la signature du contrat. Référé contractuel prévu aux articles L.551-13 à L.551-23 du CJA, et pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. Recours de pleine juridiction ouvert aux tiers justifiant d'un intérêt lésé, et pouvant être exercé dans les deux mois suivant la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à : Tribunal Administratif de la Guadeloupe 6 rue Victor Hugues 97100 BASSE TERRE

Tél: 05 90 81 45 38 Télécopie: 05 90 81 96 70

Courriel: greffe.ta-basse-terre@juradm.fr

RC - 24TX01 Page 11 sur 11